

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Décembre 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/10

OBJET : Sectorisation de Fretoy-le-Moutier au collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges.

- Canton : Nangis.

RÉSUMÉ : Le Maire de la commune de Fretoy-le-Moutier a demandé que sa commune soit sectorisée au collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges, et non plus au collège Jean Campin de La-Ferté-Gaucher. La commune de Fretoy-le-Moutier est adhérente à la communauté de commune du Provinois, comme Villiers-Saint-Georges. Cette modification de sectorisation permettrait d'alléger un peu le nombre d'élèves du collège Jean Campin de La-Ferté-Gaucher, qui devrait présenter un sureffectif dans les années à venir. Au regard du faible nombre de collégiens habitant Fretoy-le-Moutier (sept à la rentrée 2008), le collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges serait en capacité d'accueillir ces élèves.

La commune de Fretoy-le-Moutier est sectorisée au collège Jean Campin de La-Ferté-Gaucher. Elle fait partie du canton de Nangis. Les élèves sont scolarisés, en maternelle à Bezalles et en élémentaire à Bannost-Villegagnon. Le collège de secteur de la commune de Bezalles est celui de Villiers-Saint-Georges (Les Tournelles). La commune de Fretoy-le-Moutier est adhérente à la communauté de commune du Provinois, comme Villiers-Saint-Georges.

Le maire de Fretoy-le-Moutier a demandé au Conseil général que sa commune fasse partie de l'aire de recrutement du collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges.

Le collège de La-Ferté-Gaucher devrait connaître, dans les années à venir, un sureffectif en termes de nombre de collégiens. Le collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges serait en capacité d'accueillir les collégiens de Fretoy-le-Moutier. L'organisation des transports

scolaires a été adaptée afin de transporter les collégiens de Fretoy-le-Moutier au collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale a examiné cette proposition le 7 décembre 2009 et a émis un avis favorable.

Je vous propose donc :

- d'approuver le projet de sectorisation, à compter du 1^{er} janvier 2010, de la commune de Fretoy-le-Moutier au collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges.
- d'adopter, si vous en êtes d'accord, le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/10 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteur : MME DELESSARD
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Séance du 18 Décembre 2009

OBJET : Sectorisation de Fretoy-le-Moutier au collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la loi du n° 2004-809 du 13 août 2004, et notamment son article 81,

Vu l'avis favorable du CDEN du 7 décembre 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

DECIDE

de sectoriser, à compter du 1^{er} janvier 2010, de la commune de Fretoy-le-Moutier au collège Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

